

## CONVOCATION du CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira le :

**Jeudi 30 mars 2023**

**A 20 heures 30**

**A la mairie de La Guerche de Bretagne.**

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la précédente réunion ;
- **Informations** conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) ;**
- **Finances :**
  - **Budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques - Budget Primitif 2023 ;**
  - **Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de La Grange) - Budget Primitif 2023 ;**
  - **Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie - Budget Primitif 2023 ;**
  - **Indemnité de gardiennage de la Basilique ;**
  - **Budget principal - Budget Primitif 2023 ;**
- **Cession de l'habitation située au 17 ruelle du Château ;**
- **Cession de terrain à M. et Mme Dominique JOUIN ;**
- **Aménagement de la rue de Rennes – Demandes de subventions DSIL (Dotation de Solidarité à l'Investissement Local) et Fonds de concours de Vitré Communauté ;**
- **Affaires diverses.**

Le 22 mars 2023,  
Élisabeth GUIHENEUX  
Maire



### SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL

<b>Nombre de conseillers municipaux en exercice :</b>	<b>26</b>
<b>Quorum :</b>	<b>14</b>
<b>Présents :</b>	<b>20</b>
<b>Représentés :</b>	<b>04</b>
<b>Votants :</b>	<b>24</b>
<b>Date de la convocation :</b> 22 mars 2023	<b>Date de l'affichage :</b> 22 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de La Guerche-de-Bretagne, sous la présidence de Madame Élisabeth GUIHENEUX, Maire.

**Présents :** Élisabeth GUIHENEUX, Maire – Amand LETORT – Katia BONNANT – Mathieu VINCENT – Carine GERMOND – Olivier DESPREZ – Brigitte DARRICAU, adjoints – Michel LE GUEN DE KERNEIZON – Thérèse SAUDRAIS – Brigitte GARDAN – Pascale GRIFFON – Hervé PATY – Jean-Charles MOREAU – Idrys CLARAC – Anthony TUAL – Carole LEGUENET – Nicolas POIRIER – Sandrine DYLLIS – Lionel COSSON – Julien CABARET –

**Pouvoirs** : Daniel FEVRIER pouvoir à Élisabeth GUIHENEUX – Natacha LEVAVASSEUR pouvoir à Carine GERMOND – Anne TAILLANDIER pouvoir à Carole LEGUENET – Eva CONTRERAS pouvoir à Idrys CLARAC -

**Excusée** : Annie BOUSSEAU -

**Absent** : Sébastien LAMY -

Mme Thérèse SAUDRAIS a été élue secrétaire de séance.

**APPROBATION du PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉCÉDENTE RÉUNION -**

***Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ, ADOPTE le procès-verbal de la précédente réunion.***

**N° 2023 - 25 - DÉCISIONS – (Nomenclature : 9.1) –**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation depuis la dernière séance, à savoir :

**2023-02D** du 7 mars 2023 portant ventes et renouvellements de concessions dans le cimetière communal

**2023-03D** du 8 mars 2023 portant reprise de la concession n° 3132 appartenant à la famille ROUEIL – LELIEVRE

**2023-04D** du 8 mars 2023 portant reprise de la concession n° 2213 appartenant à la famille BESNIER

**2023-05D** du 8 mars 2023 portant reprise de la concession n° 6020 appartenant à la famille HUCHET – PASSARD

**2023-06D** du 20 mars 2023 portant cession du véhicule C 15, immatriculé 688 XT 35 (prix de vente : 800 €)

***Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.***

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 - 26 - DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER (D.I.A.) – (Nomenclature : 9.1) -**

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre de sa délégation, et qui concernent le droit de préemption qui n'a pas été exercé sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner suivantes :

Arrivé en mairie le	Adresse du bien	Section et n° cadastre
21/02/2023	ZA La Garenne	AX 246
21/02/2023	16 rue Neuve	AP 228
06/03/2023	4 rue Duguesclin	AP 192
14/03/2023	L'Hermitage	AH 190

***Le conseil municipal prend acte des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de sa délégation.***

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 27 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 - Budget annexe Service Public Industriel et Commercial Panneaux photovoltaïques – (Nomenclature : 7.1) -**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe SPIC (Service Public Industriel et Commercial) Panneaux photovoltaïques. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 28 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section d'Exploitation :	67 247,14 €
Section d'Investissement :	63 546,38 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget annexe Service Public Industriel et Commercial Panneaux photovoltaïques tel que présenté.***

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 28 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 - Budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) – (Nomenclature : 7.1) -**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe Lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange). Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 28 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	989 515,91 €
Section d'Investissement :	1 060 282,80 €

Il prévoit notamment en section de fonctionnement, le reversement à NEOTOA, de la subvention versée par Vitré Communauté pour la construction de logements sociaux dans ce lotissement (rue du Moulin). L'opération étant en effet terminée, ce versement doit être effectué par la ville qui a perçu cette subvention pour le compte de NEOTOA (le versement ne pouvant être effectué directement par Vitré Communauté). Le crédit de 28 000 € est ouvert à cet effet à l'article 65888 de ce budget.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,***

- ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget annexe du lotissement Domaine de la fontaine couverte (Domaine de la Grange) tel que présenté.***

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 29 - FINANCES – BUDGET PRIMITIF 2023 - Budget annexe Lotissement de la Chataigneraie – (Nomenclature : 7.1) -**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2023 du budget annexe du Lotissement de la Chataigneraie. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 28 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	350 010,00 €
Section d'Investissement :	401 672,62 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget annexe du lotissement de la Chataigneraie tel que présenté.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 30 - FINANCES - Indemnité de gardiennage de la Basilique et loyer du presbytère – (Nomenclature : 7.10) -**

Mme le Maire précise que, comme chaque année, pour permettre l'exécution du budget, il convient de prendre une délibération concernant le montant alloué pour le gardiennage de la Basilique ainsi que pour le loyer du presbytère.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **FIXE à 546 €, pour l'année 2023, le montant de l'indemnité à verser pour le gardiennage de la Basilique,**
- **PRÉCISE que la dépense est inscrite au budget primitif 2023 à l'article 6282,**
- **FIXE le montant du loyer du presbytère à 546 €,**
- **PRÉCISE que la recette est inscrite au budget primitif 2023 à l'article 752.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 31 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF 2023 - Budget principal – (Nomenclature : 7.1) -**

Mme le Maire laisse la parole à Olivier DESPREZ, adjoint en charge des finances et des affaires économiques, pour la présentation de ce dossier.

Il présente le projet de budget primitif 2023 du budget principal. Celui-ci tient compte de l'affectation des résultats votée lors de la séance du 28 février dernier. Ce budget s'équilibre comme suit :

Section de Fonctionnement :	5 933 476,43 €
Section d'Investissement :	4 446 280,63 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **ADOpte le Budget Primitif 2023 du budget principal tel que présenté.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 32 - CESSION HABITATION - 17 ruelle du Château – (Nomenclature : 3.2) -**

Mme le Maire précise que le bâtiment situé 17 ruelle du Château, acquis par l'ex-Communauté de Communes du Pays Guerchais (CCPG) en 2000, est maintenant propriété de la ville de La Guerche. Il était jusqu'en octobre dernier loué à l'association TREMPLIN de Vitré. Son état ne permet plus d'y loger décemment un locataire et nécessite une rénovation que la ville ne souhaite pas entreprendre étant donné les autres projets déjà en cours.

Les formalités préalables à cette vente ont été réalisées (sollicitation de l'avis de la DRFIP, bornage, diagnostics réglementaires).

Il est précisé qu'un emprunt a été contracté par la CCPG en 2002 à la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 22 540 € sur 32 ans. Au 1<sup>er</sup> janvier 2023, le capital restant dû s'élève à 9 728,85 € qu'il conviendra de rembourser par anticipation à l'issue de la vente de ce bien.

Il est donc maintenant proposé au Conseil Municipal de vendre ce bâtiment (sans terrain) au prix de 50 000 € et de confier cette vente à l'étude notariale de La Guerche.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de mettre en vente le logement situé 17 ruelle du Château à La Guerche de Bretagne,**
- **FIXE le prix de vente à 50 000 €,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte à intervenir en l'étude notariale de La Guerche de Bretagne.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 33 - CESSION DE TERRAIN – M. et Mme Dominique JOUIN – (Nomenclature : 3.2) -**

Mme le Maire informe l'assemblée que M. et Mme Dominique JOUIN, nouveaux propriétaires de la maison d'habitation située 5 place du Champ de Foire, souhaitent acquérir environ 100 m<sup>2</sup> de la parcelle AZ 393, située à l'arrière de la maison, près du restaurant scolaire.

Conformément à la réglementation, l'avis de la DRFIP a été sollicité.

Cette demande pouvant être acceptée sans créer de gêne pour la ville, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter cette demande.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **DÉCIDE de céder à M. et Mme Dominique JOUIN une bande de terrain d'environ 100 m<sup>2</sup> extraite de la parcelle AZ 393,**
- **FIXE le prix de vente à 25 € le m<sup>2</sup>,**
- **PRÉCISE que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge des acquéreurs,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer l'acte à intervenir.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

**N° 2023 – 34 - Aménagement de la rue de Rennes – Demandes de subventions DSIL et Fonds de concours de Vitré Communauté – (Nomenclature : 7.5) -**

Mme le Maire indique que, par délibération n° 2023-06 du 19/01/2023, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et une partie du fonds de concours (2<sup>ème</sup> enveloppe) pour les travaux d'aménagement de la rue de Rennes. Depuis cette date, les critères d'éligibilité de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) ont été portés à notre connaissance. Ainsi, les travaux spécifiques à la sécurisation de cet espace public concernant les déplacements des cycles et des piétons, sont éligibles à cette dotation.

Compte-tenu de cet élément, le plan de financement initialement prévu a été modifié comme suit :

Dépenses HT		Recettes		%
Plan topographique	1 250,00 €	Fonds de concours Vitré Communauté	170 000,00 €	31,83 %
Maîtrise d'œuvre	19 900,00 €	DETR	90 000,00 €	16,85 %
Voirie-Espaces verts	512 000,00 €	DSIL	90 000,00 €	16,85%
Annonce consultation	1 000,00 €	Autofinancement Ville de La Guerche	184 150,00 €	34,48 %
<b>Sous-total</b>	<b>534 150,00 €</b>		<b>534 150,00 €</b>	<b>100,00 %</b>
Réseaux Eaux Pluviales	119 623,40 €	Vitré Communauté (à rembourser en 2024 par La Guerche = AC d'investissement)	119 623,40 €	100,00 %
Réseau Eau potable	En attente chiffrage	SYMEVAL		100,00 %
Assainissement Eaux Usées	210 472,60 €	Vitré Communauté (compétence propre)	210 472,60 €	100,00 %
<b>TOTAL HT hors effacement réseaux</b>	<b>864 246,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>864 246,00 €</b>	
Effacement réseaux	280 866,48 €	Participation SDE	81 773,99 €	27,45 %
TVA sur éclairage public et infrastructures télécommunications	17 066,40 €	Participation Ville de La Guerche	216 158,88 €	72,55 %
	<b>297 932,88 €</b>		<b>297 932,87 €</b>	
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 162 178,88 €</b>		<b>1 162 178 ,88 €</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ,**

- **VALIDE le plan de financement comme indiqué ci-dessus,**
- **SOLLICITE les subventions au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local,**
- **SOLLICITE les subventions au titre du fonds de Concours auprès de Vitré Communauté,**
- **AUTORISE Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire,**
- **MANDATE Mme le Maire à mener à bien ces demandes.**

Reçu le 6 avril 2023 – Préfecture d'Ille-et-Vilaine

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les problèmes d'amiante dans le bitume de la rue de Rennes. Elle a demandé une prise en charge financière pour le surcoût de dépenses liés à la présence d'amiante dans le liant de l'enrobé. Le désamiantage a été chiffré à 150 000 € dont environ 80 000 à 90 000 € à la charge de la commune.

Elle précise qu'il convient de recruter une entreprise spécialisée dans ce domaine. Par conséquent, les travaux de désamiantage d'une durée de 8 jours ne pourront pas débuter avant septembre prochain.

Une réponse du département est donc attendue à ce sujet.

Notes :

- Le dossier DSIL doit être transmis à la Sous-Préfecture avant le 14 avril 2023.
- Le fonds de concours 2023-2026 a été augmenté par délibération de Vitré Communauté en date du 26/01/2023 (1<sup>ère</sup> enveloppe = 179 500 € ; 2<sup>ème</sup> enveloppe = 219 618 €. Total = 399 218 €) Sur cette enveloppe, la somme de 163 103,55 € a été accordée pour les travaux à La Providence. Avec la rue de Rennes, 333 103,55 € seront mobilisés sur ce fonds de concours. Il restera donc un solde de 66 014,45 € à solliciter pour un ou plusieurs autres projets.

**QUESTIONS DIVERSES -**

Mme le Maire informe l'assemblée que l'inauguration de la Place Jean Richard est programmée le samedi 29 avril à 11 heures. Un pot sera offert par la famille à l'issue de cette manifestation. Elle sollicite la présence des membres du conseil municipal.

Elle rappelle que les courses de chevaux auront lieu le dimanche 2 avril à La Guerche.

Elle précise que le calendrier des manifestations ainsi que la feuille d'informations « Fleur de sel » ont été distribués à chaque élu.

Brigitte DARRICAU informe l'assemblée qu'un groupe d'Acigné va visiter la commune le dimanche 2 avril 2023.

Elle souhaite connaître l'état d'avancement du dossier de la V9. Mme le Maire répond que la sécurisation du secteur de Montreuil – Vitré sera réalisée en priorité.

Suite à une question de Brigitte GARDAN au sujet de la réunion publique concernant le projet de résidence seniors, Mme le Maire indique qu'environ 60 personnes étaient présentes.

Séance levée à 22 heures 35

Thérèse SAUDRAIS  
Secrétaire de séance



Mis en ligne le 10 MAI 2023  
Par Élisabeth GUIHENEUX

Élisabeth GUIHENEUX  
Maire

